

Restauration Scolaire

Année scolaire 2023-2024

Inscription/Tarifification/Facturation

Chers parents,

La période d'inscription pour la restauration scolaire 2023-2024 aura lieu du 15 juin au 15 septembre 2023.

Chaque année, l'inscription ainsi que la définition du tarif pour la cantine sont à renouveler.

Pensez à faire vos démarches au plus tard le **15 septembre** afin de ne pas être facturé par défaut sur la base du tarif le plus élevé (Tarif 10 = 7 €/repas).

Votre tarif est calculé selon vos revenus

Les justificatifs à fournir :

- ▶ L'acte de naissance de l'enfant **ou** le livret de famille complet (uniquement pour une première inscription).
- ▶ L'attestation CAF avec quotient familial de moins de 3 mois.
- ▶ Si vous n'êtes pas allocataire CAF, l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 des représentants de l'enfant.

Comment procéder à l'inscription ?

- ▶ sur internet via l'espace citoyen

<https://www.espace-citoyens.net/cdepariscentre>

Simplifiez vos démarches et privilégiez ce moyen en suivant les indications sur l'espace.

- ▶ au guichet : **du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00. N'oubliez pas d'apporter les justificatifs demandés !**

Besoin d'aide ? Contactez l'accueil de votre Caisse des écoles du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00 au : 01.87.02.62.90 (91 ou 95)

Par mail : cdepcaccueil@paris.fr

Une Foire Aux Questions ainsi que toute la documentation sont à votre disposition sur l'espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/cdepariscentre>